



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 septembre 2019 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée : M. Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

233-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 23.1 Appui au CDL
- 23.2 Félicitations Pompiers - Tournoi

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation d'un organisme
- 7. Adoption du règlement d'emprunt # 160-19 ayant pour objet de décréter une dépense pour l'achat d'une unité d'urgence et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts
- 8. Avis de motion, dépôt et présentation du projet règlement # 161-19 décrétant l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes
- 9. Programme supplément au loyer
- 10. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)
- 11. Afficheurs de vitesse
- 12. Offre terrain accès – Terrain industriel
- 13. Employés aux travaux d'hiver
- 14. Loisirs Hiver 2019-2020
- 15. Service Wi-Fi aux Loisirs
- 16. Génératrice
- 17. Entente sécurité incendie - Municipalité de Saint-Guy
- 18. Entente sécurité incendie - MRC Rimouski-Neigette
- 19. Dénégement des stationnements
- 20. Suivi agronome
- 21. Renouvellement adhésion « Les Fleurons du Québec »
- 22. Invitation cocktail de la CAQ
- 23. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 24. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

234-19 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 AOÛT 2019

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-19 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'autoriser le paiement des comptes suivants : Chaque membre du conseil en a reçu une copie mardi. La facture suivante reçue aujourd'hui a été ajoutée : Construction Étienne L. Breault Réso 180-19 Réfection de la toiture au kiosque 1 936.07 \$.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

<i>Salaires employés</i>	<i>Total</i>	<i>28 454.00 \$</i>
<i>Chèque # 13799 à #13850</i>	<i>Chèques de la liste des comptes du 12 août 2019</i>	
<i>Chèque # 13851 Const. Étienne LB</i>	<i>Réso : 225-19 Kiosques</i>	<i>5 806.25 \$</i>
<i>Chèque # 13852 Annulé</i>	<i>Annulé</i>	<i>--</i>
<i>Chèque # 13853 Société des postes</i>	<i>1 508 timbres</i>	<i>1 560.44</i>
<i>Chèque # 13854 Centre Horticole Témis.</i>	<i>Réso 149-19 Arbres et fleurs - Parc belvédère RDMND</i>	<i>364.87</i>
<i>Chèque # 13855 Hydro Québec</i>	<i>(1)</i>	<i>419.35</i>
<i>Chèque # 13856 Shaw Direct</i>	<i>Câble août</i>	<i>73.57</i>
<i>Chèque # 13857 CDL</i>	<i>Réso : 143-19 Aide charges excédentaire projet étudiant</i>	<i>353.00</i>
<i>Chèque # 13858 Déry télécom</i>	<i>Téléphone (6)</i>	<i>323.83</i>
<i>Chèque # 13859 Municipalité LDA</i>	<i>Petite caisse (frais de poste, élection, loisirs..)</i>	<i>82.50</i>
<i>Chèque # 13860 Pauline Beaulieu</i>	<i>Réso : 388-18 Gestion chalets août 2019</i>	<i>104.88</i>
<i>Chèque # 13861 Chantal Corbin</i>	<i>Réso : 388-18, 197-19 (entretiens bâtisses + fleurs)</i>	<i>1 044.49</i>
<i>Chèque # 13862 Revenu Québec</i>	<i>Remises août 2019 (eur)</i>	<i>3 202.94</i>
<i>Chèque # 13863 Revenu Canada</i>	<i>Remises août 2019 (eur)</i>	<i>493.80</i>
<i>Chèque # 13864 FQM</i>	<i>Réso : 166-19 Inscription Pierre Bossé Gala 26 septembre</i>	<i>39.38</i>
<i>Chèque # 13865 Hydro-Québec</i>	<i>(3)</i>	<i>2 041.79</i>
<i>RA Fondation CSN</i>	<i>Cotisation des employés 21-07-2019 au 24-08-2019</i>	<i>880.00</i>
<i>Visa Desjardins</i>	<i>Permis alcool, MSG (impulseur...)</i>	<i>288.24</i>
	<i>Total</i>	<i>17 079.33 \$</i>

COMPTES À PAYER

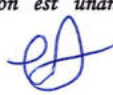
<i>1. Alcide Ouellet</i>	<i>Chaîne</i>	<i>45.99 \$</i>
<i>2. Biologie</i>	<i>Analyse des eaux</i>	<i>296.63</i>
<i>3. Construction Étienne L. Breault</i>	<i>Réso 180-19 Réfection de la toiture au kiosque</i>	<i>1 936.07</i>
<i>4. CDL</i>	<i>Réso 203-19 pains, hot-dogs, saucisses (activité 20 juillet)</i>	<i>119.84</i>
<i>5. Distribution sport Loisirs</i>	<i>Réso 162-19 panier de basketball et jeu de marche</i>	<i>988.56</i>
<i>6. Distribution Francis</i>	<i>Tapis pour abris des joueurs</i>	<i>662.26</i>
<i>7. Électronique Mercier</i>	<i>Paget et programmation (pompiers)</i>	<i>290.57</i>
<i>8. Excauation Régis Bérubé</i>	<i>Meuler abrasif avec la pelle</i>	<i>327.68</i>
<i>9. Fond d'information sur le territoire</i>	<i>Frais mutations juillet (2)</i>	<i>8.00</i>
<i>10. Fontaine Normand</i>	<i>Réso 136- 19 Arrosage fleurs (4 semaines)</i>	<i>560.00</i>
<i>11. Groupe Voyer</i>	<i>Réparation égout-peinture à signalisation</i>	<i>4 739.64</i>
<i>12. Imprimerie Excel</i>	<i>Broderies chandails et casquettes pompiers</i>	<i>354.07</i>
<i>13. Inter-Sélect</i>	<i>Appel de service (poste 11 en défaut)</i>	<i>51.74</i>
<i>14. Kopilab</i>	<i>Facturation copies du mois (Toshiba et Sharp)</i>	<i>253.52</i>
<i>15. Lavoie Francis</i>	<i>Frais déplac. caserne, pratique, réunion, outil</i>	<i>82.37</i>
<i>16. Magasin Coop</i>	<i>Manchon</i>	<i>12.33</i>
<i>17. Matériaux du Lac</i>	<i>Peinture, plomberie, prises...</i>	<i>581.79</i>
<i>18. Mécanique Francis Bouchard</i>	<i>Pièces</i>	<i>40.24</i>
<i>19. Métal AP</i>	<i>Pièces loader, pépinière et garde sécurité</i>	<i>889.82</i>
<i>20. Municipalité de Squatec</i>	<i>Réso 200-19 Autobus Expo Rimouski</i>	<i>173.79</i>
<i>21. Nettoyeur Christine</i>	<i>Service août</i>	<i>41.39</i>
<i>22. Ouellet Vicky</i>	<i>Réunion RJDT</i>	<i>40.00</i>
<i>23. Pétrole JMB</i>	<i>Diesel 3 610.2 litres à 0.9730 \$ (09-08-2019)</i>	
	<i>Diesel 3572.3 litres à 0.9920 \$ (28-08-2019)</i>	<i>8 113.15</i>
<i>24. Pièces Auto Rimouski</i>	<i>Marteau, savon, peinture...</i>	<i>272.30</i>
<i>25. Poste Canada</i>	<i>2 envois collectifs</i>	<i>67.30</i>
<i>26. Purolator</i>	<i>Messagerie</i>	<i>10.78</i>
<i>27. RJDT</i>	<i>Frais mensuels 7/10 et 10 bacs à déchets</i>	<i>6 087.16</i>
<i>28. Rodrigue André Bruno</i>	<i>Papier toilette et essuie-tout</i>	<i>31.68</i>
<i>29. Sani-Express</i>	<i>Papier hyg, essuie-tout, ultrashine</i>	<i>372.21</i>
<i>30. Spécialités électriques</i>	<i>Projecteur Del</i>	<i>149.36</i>
<i>TOTAL COMPTES À PAYER</i>		<i>27 600.24 \$</i>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

 
Maire DG

5. CORRESPONDANCE

1. Invitation du Domaine Acer à Auclair à participer à une journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » Dimanche, le 8 septembre de 10 h à 16 h sous le thème L'environnement c'est notre culture ! C'est gratuit, démonstrations agricoles, dégustations de produits régionaux, mini ferme, jeux gonflables, ...
2. Communiqué de la MRC du 26 août. La MRC de Témiscouata a investi près de 1.8 millions en développement socioéconomique et plus de 2.5 millions en revenus éoliens ont été versés directement aux municipalités.
3. Une nouvelle entreprise de ramonage. Ramonage Rimouski 418-732-6570.
4. Invitation du Centre de Mise en valeur des Opérations Dignité à venir souligner leur 10^e anniversaire, Samedi, le 14 septembre à l'Église d'Esprit-Saint à partir de 13 h forum d'échanges (15 \$ / membre) suivi d'un souper bénéfice (40 \$ / membre) ou les 2 activités à 50 \$. On doit confirmer notre présence auprès de M. Martin Gagnon.
5. Reçu par courriel une lettre du MTQ nous informant qu'il nous accorde une aide financière maximale de 13 000 \$ pour nos travaux d'amélioration du chemin du rang Bédard dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA – CE).
6. Rappel reçu de M. Robert Giguère, ingénieur forestier de la MRC concernant les plaintes visant les coupes en forêt privée. Règlement 01-09. Un formulaire de plainte est joint au règlement. Si on reçoit une plainte on doit valider sur le terrain et si elle est fondée en aviser M. Giguère.
7. Reçu par courriel un communiqué de la MMQ dévoilant les noms des 6 finalistes du prix inspiration MMQ en gestion des risques 2019 soit, la MRC Coaticook, MRC du Fjord-Saguenay, la municipalité de Lac-des-Aigles, de Petit-Saguenay, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Gervais. Les lauréats seront dévoilés lors du GALA reconnaissance du congrès de la FQM Jeudi, le 26 septembre. Les finalistes courent la chance de remporter l'un des 3 prix en argent, soit 10 000 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$. Le maire a été inscrit (Coût de 35 \$). Les lauréats seront dévoilés lors du congrès de la FQM qui se déroulera du 26 au 2 septembre.
8. Invitation de l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean à participer mercredi, le 18 septembre à 19 h à une soirée d'échanges sur les enjeux de la gestion de l'eau dans notre région qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de Témiscouata. Confirmer votre présence avant le 16 septembre.
9. Collecte des encombrants – Inscription obligatoire auprès de la RJDT avant le 29 septembre.
10. M. Stéphane Pinel du Chemin ... hybride 2019 nous informe que des marcheurs seront de passage au Lac-des-Aigles, le 6 octobre prochain.
11. Courriel reçu le 29 août du Ministère des Transports nous informant de la création de la Direction de la coordination et des relations avec le milieu sous la gestion de M. Stéphane Dion. Nos demandes doivent être adressées au DGBGI@transports.gouv.qc.ca par la poste au 92, 2^e rue Ouest bureau 101 à Rimouski 727-2674. Pour d'autres demandes, plaintes, ... on doit utiliser les formulaires sur leur site internet. Des représentants du module des relations avec le milieu viendront dans les MRC.

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME

M. Serge Demers dépose des comptes-rendus (revenus et dépenses) des projets du CDL de cette année : enseigne, parc d'entraînement, Lac-des-Aigles vous invite à la Fête et Irvin Blais.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 160-19 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE ET POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

7.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 160-19

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 160-19 ayant pour objet de décréter une dépense pour l'achat d'une unité d'urgence et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts.

Des changements ont été apportés entre le projet déposé le 12 août et son adoption ce soir, entre autres, le nombre d'années de l'emprunt (article 3) a été fixé à 10 ans et à l'article 4 l'affectation se fera et une dépense, mode de financement ou de paiement découle de ce règlement.

236-19

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 160-19

ATTENDU QUE l'unité d'urgence GMC FCC de la municipalité date de plus de 32 ans (1987) et doit être changé par un autre plus récent ;

ATTENDU QUE le total des investissements à réaliser est de 230 000 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement # 160-19 ont été donné à la séance ordinaire tenue le 12 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Monsieur Serge Demers

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : BUT ET DESCRIPTION

Le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 230 000 \$ pour l'achat d'un camion incendie « Unité d'urgence » selon l'estimé fait par le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles M. Francis Lavoie en date du 9 août 2019.

ARTICLE 2 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 230 000 \$, en y incluant les taxes, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ..).

Que ce règlement soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ARTICLE 3 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 230 000 \$ pour une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4 : APPROPRIATION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement le solde du surplus accumulé camion incendie (55-99200-003) de 12 883 \$.

Et affectera toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5502


Maire


DG

AVIS DE MOTION

8. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 161-19 – DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES.

Mme Vicky Ouellet, conseillère présente l'avis de motion et le projet de règlement, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, décrétant l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 161-19 a pour but l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.

237-19 9. PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de 17 logements de Les Habitations économiques de Lac-des-Aigles à Lac-des-Aigles, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour un minimum de 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Montant qui sera pris au budget annuel de fonctionnement à chaque année.

Et il est résolu d'autoriser, le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer l'entente du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

238-19 10. PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) – BONIFICATION ACCÈS LOGIS (VOLET II-6)

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de résidence pour personnes âgées semi-autonomes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 275 422 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

Que cette participation se réalise par un crédit de taxes de services pendant 35 ans.

M. le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

239-19 11. AFFICHEURS DE VITESSE

Suite au courriel d'Hydro-Québec du 14 août demandant une demande écrite et nous présentant leurs règles, nous leur avons répondu que nous allions installer l'afficheur sur notre poteau.

Le MTQ a aussi été avisé (Guillaume Lévesque) et nous n'avons reçu aucune réaction de leur part.

Les afficheurs ont été commandés le 22 août chez Kalitec (Réso 231-19) et devraient être livrés vers le 23 septembre.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse installer un poteau près de l'école et y installe un (1) afficheur de vitesse dès sa réception ainsi que sur l'autre poteau municipal déjà existant.

Que ces achats soient payés avec le surplus accumulé de l'année.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. OFFRE TERRAIN ACCÈS - TERRAIN INDUSTRIEL

Projet municipal d'acquisitions de terrains pour développement futur de la municipalité.

240-19

12.1 OFFRE TERRAIN ACCÈS – 2 TERRAINS SUPERFICIE TOTALE DE 77 500 PI²

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Pour son projet municipal de développement, que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'acquisition de terrains qui permettront l'implantation de résidences, commerces et industries.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une offre pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 8 200 pi² et pour un autre terrain de 69 300 pi² à Excavation Jean-Guy Roy inc., président M. Ghislain Roy.

Que cette acquisition de terrains soit défrayée avec le surplus accumulé de 2019.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

241-19

12.2 OFFRE TERRAIN ACCÈS – TERRAIN DE 333 111 PI²

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Pour son projet municipal de développement, que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'acquisition de terrains qui permettront l'implantation de résidences, commerces et industries.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une offre pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 333 111 pi² à M. Jean-Luc Boucher.

Que cette acquisition de terrains soit défrayée avec le surplus accumulé de 2019.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

242-19

13. EMPLOYÉS AUX TRAVAUX D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Doris Dubé et M. Louis-Angé Bouchard comme employés aux travaux d'hiver sous la supervision de M. Berthier Beaulieu, contremaître Hiver 2019-2020. Dans le contrat de M. Doris Dubé inclure environ 10 Heures / semaine pour l'entretien de la patinoire.

Que le maire et le contremaître ainsi que le membre du conseil M. Michel Dubé soient autorisés à signer les contrats.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

243-19

14. SERVICE WI-FI AUX LOISIRS

L'accès au Wi-Fi aux Loisirs serait fortement apprécié et nécessaire.

Déry : Internet illimité 15 mégabits à 74.95 \$/mois + installation 99.95 \$ + achat d'un routeur puissant entre 50 \$ et 100 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC si le point installé au Resto Lelou peut être déplacé aux Loisirs.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

244-19

15. LOISIRS HIVER 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour l'animation du Centre des Loisirs cet hiver.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

16. GÉNÉRATRICE

Sujet remis à une séance ultérieure.

245-19 17. ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

L'entente combinant quote-part et sorties service de protection contre les incendies avec la municipalité de Saint-Guy prend fin en novembre 2019. Selon cette entente une lettre enregistrée doit leur être envoyée en septembre pour leur signifier la majoration. Soit $10\,035 \times 2\% = 10\,235.70 \$$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore de 2 % pour 2020 le montant de l'entente signée en 2018 de la contribution pour le service incendie à la Municipalité de Saint-Guy.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

246-19 18. ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

L'entente d'entraide relative à un service de sécurité incendie entre la MRC de Rimouski-Neigette et la municipalité se terminera le 31 octobre 2019 (Article 9). Une lettre doit leur être envoyée pour leur signifier la majoration avant cette date.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore de 2 % pour 2020 le montant de l'entente signée en 2018 de la contribution pour le service incendie à la MRC Rimouski-Neigette.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

247-19 19. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles aille sur invitation pour des soumissions pour le déneigement des stationnements, ... 2019-2020 auprès de 3 entrepreneurs de la municipalité ; Excavation Jean-Guy Roy inc., Excavation Régis Bérubé et Les Cultures B.M. inc.

Que ceux-ci aient jusqu'à Jeudi, le 3 octobre 2019 à 15 h pour fournir leur soumission sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission déneigement 2019-2020 ».

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

20. SUIVI AGRONOME

Reçu le 20 août 2019 une copie des documents que Ferti-Conseil, Lise Dubé agronome a fait parvenir le 15 août au Ministère du développement durable, de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques soit « Avis de projet pour la valorisation agricole de biosolides municipaux de la cellule numéro 4 de la municipalité de Lac-des-Aigles ».

Des informations seront prises pour un suivi de notre dossier auprès de l'agronome.

21. RENOUVELLEMENT ADHÉSION « LES FLEURONS DU QUÉBEC »

Reçu par courriel l'avis du renouvellement de notre Adhésion aux Fleurons. Le coût pour 3 ans est de 800 \$ + taxes = 919.80 \$.

Adhérer comporte de nombreux avantages :

1. Faire un état de votre situation actuelle grâce au diagnostic posé par le rapport de classification;
2. Bénéficier des recommandations précises du rapport pour s'inscrire dans un processus d'amélioration continue du verdissement;
3. Favoriser la rétention des citoyens et l'accueil de jeunes familles en offrant un cadre de vie sain et agréable;
4. Amener une nouvelle dynamique dans le milieu en favorisant le regroupement des citoyens et commerçants autour d'un objectif commun d'embellissement horticole;
5. Revitaliser graduellement certains secteurs du territoire;
6. Participer à des formations pratiques pour appuyer le plan de développement horticole de la municipalité;
7. Faire rayonner les initiatives porteuses par le biais des outils de communication des Fleurons;
8. La possibilité de participer à un concours et des prix Reconnaissance exclusifs aux membres;
9. Échanger avec d'autres municipalités de même dimension sur les bons coups et enjeux;
10. Susciter la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens en diffusant la participation aux Fleurons et le choix de faire de l'embellissement du territoire une priorité;
11. Obtenir du soutien personnalisé (service à la clientèle et accès aux classificateurs).

Non retenue.

248-19

22. INVITATION COCKTAIL DE LA CAQ

Par courriel, reçu invitation de Mme Nathalie Caillouette, directrice du bureau de comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata, du député M. Denis Tardif, à participer à un Cocktail de la CAQ qui aura lieu Jeudi, le 12 septembre de 17 h à 19 h à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup. Pour le Maire c'est gratuit. Non-membre carte de membre à 20 \$ et pour les membres c'est gratuit.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise un des membres du conseil à participer à cette activité du Jeudi, le 12 septembre et accepte de lui rembourser ses frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative complétée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. AFFAIRES NOUVELLES

249-19

23.1 APPUI AU CDL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Corporation de développement du lac (CDL) dans leur demande à la MRC pour leur projet d'Audit pour déterminer l'état de santé de l'église, dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet du « Centre de promotion et de mise en valeur de la villégiature et de la pêche aux salmonidés ».

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

250-19

23.2 FÉLICITATION POMPIERS – TOURNOI

Mélissa Labrie, Josée Sirois, Étienne Leblanc-Breault et Jonathan Breault ont participé au Tournoi de l'APEQ la fin de semaine dernière.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les pompiers pour avoir obtenu la 2^e position – Trophée des jeux lors du Tournoi annuel des pompiers de l'APEQ 2019 qui s'est déroulé en fin de semaine.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 235-19, 239-19, 240-19, 241-19 et 248-19.



Francine Beaulieu, directrice générale

251-19

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire
Francine Beaulieu
Directrice générale